

Deux modifications essentielles du calendrier au XVI^e siècle

Première modification

Charles IX, par un édit de **1563**,
ordonna que l'année commence
sur toutes ses terres le 1^{er} janvier.

*Auparavant l'année commençait selon les
Provinces à Noël, en mars ou même à
Pâques... dont la date est mobile.*

Ce qui paraît pourtant
évident mis pourtant du
temps à être appliqué.

La mesure pris effet **4 ans**
plus tard au **1^{er} janvier 1567.**

**Mais nous étions toujours sous le
calendrier julien (de Jules César)
depuis l'an 46 avant J.-C**

**Or ce calendrier prenait du retard
par rapport au calendrier solaire :
3 jours tous les 400 ans.
Soit 10 jours au XVIe siècle.**

Deuxième modification

Le pape Grégoire XIII en 1582 réforma le calendrier julien en coupant 10 jours de l'année 1582 .

La France adopta ce **calendrier grégorien** dès le mois de décembre 1582 où le dimanche 9 fut **immédiatement** suivi du lundi 20.

Décembre 1582

dimanche 9,

~~**10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19,**~~

lundi 20

Année 1583

**Les dates sont donc avancées de
10 jours.**

**C'est son application qui est
« expliquée » dans ce manuscrit.**

Vous savez tout pour faire la transcription !

Ce texte ne comporte que 8 lignes.